

LANGUES NATIONALES ET DÉCENTRALISATION LE CAS DE LA COMMUNE DE COTONOU

Hounsa Paul AHIKPO

Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de L'innovation, Bénin, Bénin

aikpop@yahoo.fr / aikpopaul@gmail.com

Résumé : Le commun des Béninois n'appréhendent pas l'avènement de la démocratie pluraliste qui a ouvert la voie à la mise en œuvre d'une nouvelle politique impliquant les populations à la base. La loi n° 97-029 portant décentralisation du 15 janvier 1999 qui a instauré la gouvernance locale. L'objectif de ce travail est de démontrer que malgré la vigilance à laquelle les populations sont invitées dans la gestion de leur localité est conforme aux lois de la décentralisation. Ainsi, les langues nationales revêtent un atout de grande importance pour les échanges dans la décentralisation de la capitale du Bénin qui devient, département du Littoral, ensuite il faut soutenir la participation des citoyens acquis à la bonne gestion de leur communauté. Pour ce faire nous avons interviewé des populations au moyen des questionnaires d'enquêtes dans le but de recueillir leurs impressions sur les langues nationales dans la décentralisation cas de la commune de cotonou. Voici notées quelques-unes de ces questions.

- Quelles sont les missions d'une mairie en général ?
- Quelles sont les activités de la mairie vis-à-vis des populations ?
- De façon pratique comment la mairie communique-t-elle avec la population ?

L'analyse des données ont permis d'atteindre les résultats ainsi qu'il suit :

- Ainsi, les langues nationales revêtent un atout de grande importance
- Il faut soutenir la participation des citoyens acquis à la bonne gestion de la communauté.

Mots-clés : langues nationales, décentralisation, commune, démocratie, population

Abstract : The common people of Benin do not apprehend the advent of pluralist democracy which paved the way for the implementation of a new policy involving grassroots populations. Law No. 97-029 on decentralization of January 15, 1999, which established local governance. The objective of this work is to demonstrate that despite the vigilance to which the populations are invited in the management of their locality, complies with the laws of decentralization. Thus, the national languages are an asset of great importance for the exchanges in the decentralization of the capital of Benin which becomes, department of the Littoral, then it is necessary to support the participation of the citizens acquired in the good management of their community. To do this, we interviewed populations by means of survey questionnaires in order to collect their impressions of the national languages in the decentralization case of the commune of Cotonou. Here are some of these questions noted.

- What are the missions of a town hall in general?
- What are the activities of the town hall vis-à-vis the populations?
- In a practical way, how does the town hall communicate with the population?

The data analysis allowed us to achieve the results as follows:

- Thus, national languages are an asset of great importance
- We must support the participation of acquired citizens in the good management of the community.

Keywords: national languages, decentralization, municipality, democracy, population

Introduction

Instrument de communication entre les hommes, la langue est une œuvre de civilisation. Elle favorise l'établissement des rapports sociaux dans tous les domaines économique, politique, social, culturel. Elle intervient dans la structure sociale dont elle assure la cohésion et elle est un patrimoine culturel pour les hommes. A ce point de vue les langues nationales doivent aussi jouer le rôle des vecteurs primordiaux de savoir.

Elles constituent un atout capital pour le développement de chaque pays. En effet, depuis 2000 et chaque 21 février désormais l'UNESCO a déclaré la célébration d'une journée annuelle universelle des langues nationales. C'est en rapport avec la mission qu'elle s'est donnée à l'origine. Cela va sans dire que l'organisation n'est pas restée inactive jusque-là dans l'intérêt des langues nationales, vu les nombreux travaux financés par elle vis-à-vis des langues nationales. L'objectif de ce travail est d'analyser les contextes des langues nationales et décentralisation qui riment.

L'objectif de ce travail est d'analyser cet article de réfléchir sur le rapport des deux concepts : langues nationales et décentralisation Elles sont des langues dans lesquelles le savoir ne peut pas être transmis dans l'enseignement. Pour définir cet objet de la recherche propre aux sciences du langage nous les avons examinés d'un point linguistique et sociolinguistique. Nous formulons l'hypothèse que la linguistique est constitutive de phonétique et de l'étymologie

On peut laisser à la linguistique l'étude des structures composant ces langues. Ce type d'étude bien qu'intéressant du point de vue de la linguistique est généralisée Le linguiste s'interrogera sur les structures composant ces langues. Cette étude porte aussi bien sur les fondements linguistiques que leur portée socio linguistique. Nous cherchons à répondre aux questions suivantes : quelles structures fondent leur mise en connaissance par les humains les langues ? Et quelle conséquence cette mission a-t-elle sur le concept décentralisation ? Ces deux termes linguistiques et sociolinguistiques ne constituent-ils pas un témoin patent des décisions politiques du pays ? Ces interrogations fondent la problématique identifiée. Le travail articule donc les points majeurs à savoir :

-Il faut assurer le bon développement de la décentralisation dans tout le pays en organisant dans les langues nationales l'alphabétisation, des masses, facteur, essentiel de notre développement.

-Contribuer à la cohésion et à l'unité nationale par la réhabilitation et la revalorisation de nos langues nationales.

- cerner les obstacles dans la perspective concrète, de faire participer les populations à un développement démocratique, apprendre à les écrire et en faire de véritables instruments de promotion culturelle, économique et sociale. Pour aboutir à ces résultats, notre travail s'articule autour de deux points à savoir la démarche méthodologique adoptée qui gouverne le travail ; dans un deuxième temps nous traitons de l'avenir désormais des langues nationales dont les causes sont de la volonté des hommes politiques en ce moment de la gouvernance locale. Pour traiter ce sujet nous nous sommes inscrits dans le cadre théorique d'André MARTNET qui soutient que « bien que métaphorique, la désignation d'une langue comme un instrument ou un outil attire très utilement l'attention sur ce qui distingue le langage de beaucoup d'autres instruments. La fonction essentielle de cet instrument qu'est une langue est celle de la communication. Pour le même auteur « la langue n'est pas seulement un instrument elle transforme celui qui l'utilise

1. Méthodologie

Deux approches fondent notre démarche méthodologique: l'observation et l'entretien. Nous avons procédé d'une part, par observation in situ (Béal, 2000) des populations intéressées du pays et d'autre part par enquête semi-directive dont « l'intérêt majeur est évidemment le recueil d'informations attendues estimées nécessaires à la compréhension du cas étudié selon un cadre plus ou moins précis » (Blanchet, 2012 :p.51). Un des objectifs du recueil des données est de privilégier la diversité des contextes d'interaction et la confrontation entre les différentes données. L'entretien ne constitue qu'un mode d'interaction parmi tant d'autres possibles. Indépendamment du problème de l'authenticité des données, il apparaît alors particulièrement simplificateur de se localiser à cette seule source de données. A la

suite de Beaud (1995) nous faisons le choix de l'intégration des entretiens et des observations dans l'analyse. Nous insistons sur ces acquis méthodologiques concernant l'articulation entre les contextes immédiats et les pays de politique l'absence de valorisation des langues nationales. Cette situation interroge le concept de la validité et implique dans le même temps de confronter les entretiens aux observations. Ces considérations permettent de situer l'opinion sur les rapports entre les conditions et les faits inhérents à l'emploi des démarches analysées, puis de définir le champ de réflexion dans lequel elles s'insèrent. Il devient de ce fait intéressant de s'interroger sur les différentes manières de justifier l'argument linguistique pour en apprécier la portée sociolinguistique.

2. Résultats et discussions

Nous présentons cette partie de l'article deux éléments que sont les résultats et les discussions

2.1. *Résultat*

Sous la rubrique résultats nous présentons les résultats auxquels nous sommes parvenus. Leur présentation est faite selon plusieurs lignes

2.1.1. *Importance des langues nationales au Bénin*

Les langues nationales chez nous au Bénin constituent la base toute activité. Il est difficile de voir un secteur d'activité où les langues ne sont pas utilisées, ne serait-ce que de façon orale. Mais là où devient sérieux la question de la promotion des langues, c'est proprement au niveau de leur statut par rapport à la langue française que nous avons adoptée, à notre corps défendant, comme langue officielle. Certes, nos colonisateurs français avaient préparé longtemps le terrain pour cette réalité actuelle. Comment comprendre que depuis plus d'une soixantaine d'années d'indépendance, nous soyons toujours là à végéter dans cette situation de morosité totale, de dégénérescence linguistique ; si tant est que nous ayons pris conscience de l'utilité des langues dans tout processus de développement. Là-dessus, on ne saurait dire que nos pays n'ont pas pris conscience de cette réalité : beaucoup de textes existent et sont en faveur des langues nationales ; il ne reste qu'à passer le plus

simplement possible d'un côté à l'autre du "pont", c'est-à-dire joindre aux paroles, aux écrits, les actions concrètes. Alors, le nouveau vent de décentralisation qui souffle sur notre pays vient à point nommé pour que ce passage à l'autre côté du pont se fasse plus ou moins aisément. La décentralisation, de par sa définition, nous autorise à croire que nos langues nationales peuvent entrer dans une dynamique de promotion qui n'a jamais été le leur ces dernières années. Les langues nationales apparaissent à nos yeux comme des "instruments" de communication très importants pour l'exercice du pouvoir à la base, et les autorités à la base sont obligées d'en faire usage.

2.1.2. La dynamique politique des langues nationales au Bénin

Avec l'avènement du Renouveau Démocratique en 1990, notre pays a commencé à se préparer à une nouvelle forme de décentralisation politique. Cette nouvelle forme de l'administration du territoire a amorcé sa phase expérimentale avec les premières élections communales et municipales de Décembre 2002. Cette dynamique politique que connaît notre pays nous amène à nous interroger sur le statut que vont revêtir désormais nos langues nationales. En effet, la décentralisation est l'exercice du pouvoir à la base. Quel sera le pouvoir du peuple à la base lorsqu'on sait que le Bénin, à l'instar de presque tous les pays du continent africain est à environ 70% analphabète ? Ne serait-ce pas une autre manière de tromper ou de distraire le peuple lorsqu'on sait que la langue officielle et de travail au Bénin est le français, une langue étrangère ? Le pouvoir serait-il vraiment à la base dans ce pays où on ne se mesure que par rapport à la langue française, cette langue étant langue officielle, langue de travail, langue du béninois évolué ? Et s'il était à la base, comment cet exercice pourrait-il bien se conduire si nombre d'entre les administrés ne peuvent ni lire ni écrire leurs propres langues ? Comment les populations pourront-elles participer effectivement et efficacement à la gestion de leur quotidien si elles n'ont pas les moyens de contrôler ce qui se fait dans leur localité ? Ces moyens résident dans le fait qu'il faut savoir lire et écrire ne serait-ce que les langues de sa localité, lesquelles devraient être utilisées dans l'administration locale comme le recommande la

décision du 15 juillet 1992. Alors, la question linguistique ne serait-elle pas un facteur déterminant dans le développement de notre pays dans ce nouveau contexte politique ?

2.2. *Justification du choix de la municipalité de Cotonou*

Le choix est fait sur la commune de Cotonou, car le sujet des langues nationales dans la décentralisation qui relève de la gestion locale nous amène à une question, comment cette décentralisation peut se faire sans la participation des populations dont la plupart pratiquent les langues nationales ? Ensuite ce sujet mérite qu'on y pense parce qu'il pose le problème de la promotion des langues nationales dans un contexte apparemment plus favorable, et si la municipalité de Cotonou est choisie pour voir de près ce qui se fait dans ce sens depuis l'avènement en 2002, année qui a vu s'instaurer chez nous ce mode de gestion : la décentralisation.

- C'est d'abord parce que Cotonou est de toute évidence la municipalité qui dispose aujourd'hui d'assez de moyens financiers pouvant lui permettre d'élaborer un programme de développement linguistique au-delà des questions économiques
- Ensuite parce qu'elle présente un caractère d'hétérogénéité linguistique dont la réussite au plan linguistique pourrait servir tout le pays.

2.2.1. *La promotion des langues nationales et la décentralisation*

Depuis les années 60 jusqu'à aujourd'hui, beaucoup de travaux ont été réalisés dans le cadre de la promotion des langues, beaucoup de séminaires, beaucoup de formations, de colloques, de rencontres nationales et internationales, et que sais-je encore, ont été organisés et conduits de mains de maîtres dans le seul but que les langues africaines connaissent un essor, quitte à être intégrées dans le système et les administrations locales. Mais grande est la désolation lorsqu'on se rend compte de la triste réalité selon laquelle nos langues sont demeurées telles qu'elles ; sinon, elles n'ont connu qu'une infirme évolution. Cette infirme évolution dépend essentiellement du travail des linguistes qui essayent tant bien que mal de faire des recherches en linguistique générale et appliquée et en didactique des langues nationales. Aujourd'hui, l'alphabétisation rencontre beaucoup de problèmes. Alors,

avec la décentralisation, on suppose que ces problèmes vont enfin trouver le cadre sinon le contexte politique qui manquait à leur résolution. Enfin les bonnes décisions linguistiques, les bonnes conclusions issues des séminaires, colloques etc. qui “dormaient” dans les placards et les tiroirs de l’administration vont se “réveiller”, car les conditions seraient remplies pour leur mise en application efficiente, et les langues nationales doivent servir de relais dans la communication de la politique mise en œuvre dans et par chaque mairie. Au regard de la tâche que nous nous sommes assignée, c’est-à-dire partir de la politique linguistique générale de notre pays pour aboutir à la politique linguistique locale de la mairie de Cotonou dans le cadre de la décentralisation, il importe de se renseigner, de lire ou tout simplement d’aller à la recherche des informations, pour ne pas paraître peu conséquent vis-à-vis de soi-même. Il a fallu donc de se baser sur des sources. Nous avons combiné des sources orales et des sources écrites. En matière de sources orales, nous nous sommes rapprochés de la Direction Nationale de l’Alphabétisation et de l’Education des Adultes (DNAEA). Là nous avons rencontré un cadre qui nous a fourni des informations sur l’état des lieux en matière d’alphabétisation au Bénin et les limites de la direction dans la mise en œuvre de son programme. Nos recherches nous ont conduits également à la mairie de Cotonou où nous avons eu quelques informations plus ou moins utiles, qui portent essentiellement sur le découpage administratif de la municipalité.

2.2.2. *La revalorisation des langues nationales*

La question de la promotion des langues nationales en Afrique noire en général et francophone en particulier a connu depuis les indépendances jusqu’à nos jours un certain engouement de la part de certains intellectuels convaincus du fait que le salut de nos pays passe nécessairement par l’utilisation en bonne et due forme des langues nationales. C’est ainsi que nombre d’entre eux ont démontré à travers leurs écrits l’importance capitale que constitue l’utilisation des langues nationales dans l’administration non seulement à l’oral mais également à l’écrit. A travers *Langues et politiques de langues en Afrique noire : l’expérience de l’UNESCO*, édité par Alpha I. SOW

(1977), on comprend bien comment à partir d'une politique linguistique bien claire et bien définie, on peut promouvoir les langues nationales afin de participer efficacement au développement souhaité depuis bien des années, mais jamais atteint. Après lecture de *Littératures et écritures en langues africaines* de Pius NGANDU NKASHAMA (1992), et en ce qui nous concerne, on retient essentiellement que les émissions en langues nationales ont un caractère utilitaire et transmettent des informations sur des thèmes de médecine, d'hygiène, de vulgarisation agricole etc. (...) ainsi que les nouvelles locales. Ce qui signifie en d'autres termes que dans le cadre de la décentralisation, il importe de promouvoir les langues nationales et de passer à leur usage effectif dans les administrations locales dans l'intérêt unique des populations. Sophie ALBY (2001), n'a-t-elle pas dit, à cet effet, que : "Le conflit linguistique pose que tout contact hiérarchique de langues dans les mêmes aires linguistiques mène en dernière conséquence la disparition forcée de la langue socialement moins compétitive" ?

2.2.3. *La mise en œuvre d'un cadre législatif*

Selon Amadou HAMPATE BA (1972), « la réhabilitation des langues africaines de base permettrait (...) de mettre en valeur la tradition originale de chaque ethnie, de penser dans sa langue, de récolter les traditions dans sa langue sans en perdre la saveur ni la finesse, comme il arrive inévitablement dans les traductions qui "manquent de sel" par rapport à l'original ». Ces paroles de A. H. BA montrent en filigrane le combat on ne peut plus résolu de l'homme en vue de la revalorisation et de la promotion des langues africaines. Ce combat, il l'a mené de bout en bout ; cette lutte, il l'a faite sienne au point de publier dans sa langue, le peul, un récit initiatique intitulé "Kaydara". Le souci de la promotion des langues a guidé également la Conférence des Ministres d'Education des Etats d'Expression Française (CONFEMEN). En effet, en 1986, cette conférence a fait, à travers Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : Bilan et inventaire, le bilan des travaux réalisés dans chaque pays concernés et les institutions qui en ont la charge. En ce qui concerne le Bénin, une présentation sociolinguistique précède la situation des langues nationales dans notre système éducatif, suivie des travaux

réalisés jusqu'en 1986, l'objectif étant d'apprécier ce qui était déjà fait afin de mieux appréhender ce qui reste à faire. Déjà en 1975, pendant la période révolutionnaire, l'Ordonnance 75-30 du 23 juin 1975, portant Loi d'Orientation de l'Education Nationale, accordait aux langues nationales un certain prestige, en ceci qu'elle oblige à une mise en œuvre effective des dispositions énoncées dans le Discours Programme du 30 novembre 1972 prononcé par le Président Mathieu KEREKOU. En effet, en son art.7, on peut lire ce qui suit : « Les langues nationales doivent être introduites progressivement dans l'enseignement, d'abord comme des matières d'enseignement au même titre que les autres disciplines, ensuite comme véhicule du savoir ». En Août 1977, la Loi Fondamentale a été adoptée. Elle stipulait en son art.3, alinéa 3, que : « Toutes les nationalités jouissent de la liberté d'utiliser leur langue parlée et écrite et de développer leur propre culture », ce qui constitue une avancée en matière linguistique par rapport à tout ce qui était fait jusque-là, et venait comme pour corroborer tout ce qui était fait en ce sens depuis 1972. La période révolutionnaire est, à n'en point douter, la période de notre histoire qui a vu prendre assez de décisions en faveur de la promotion linguistique. Avec l'ère du Renouveau Démocratique commencée à l'issue de la Conférence des Forces Vives de la Nation (1990), une autre Constitution a été adoptée. On lit en son article 11 ce qui suit : « Toutes les communautés composant la nation béninoise jouissent de la liberté d'utiliser leurs langues parlées et écrites et de développer leur propre culture tout en respectant celles des autres. L'Etat doit promouvoir le développement des langues nationales d'intercommunication. ». L'article 11 de la constitution du 11 décembre 1990 apparaît comme une reprise de l'article 3 alinéas 3 de la Loi fondamentale de 1977, seulement que dans ces deux constitutions, la langue française n'a pas le même statut. En 1977, le français perd son statut de langue officielle, alors qu'en 1990, il reprend ce statut qui était sien depuis les indépendances. Tous ces textes constitueront le fer de lance pour la mission de décentralisation quelques années plus tard, lorsqu'elle sera en train de mettre au point l'avant-projet de loi portant organisation des communes en République du Bénin. En effet, entre autres articles de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin, l'article 99

stipule ce qui suit : « la commune doit veiller à la promotion des langues nationales en vue de leur utilisation sous forme écrite et orale ». En 2003, une autre Loi a été votée. Il s'agit de la Loi n°2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Éducation Nationale en République du Bénin. Elle dispose en son art.8 que : « L'enseignement est dispensé principalement en français, en anglais et en langues nationales. Les langues nationales sont utilisées d'abord comme matière et ensuite comme véhicules d'enseignement dans le système éducatif. En conséquence, l'État doit promouvoir les recherches en vue de l'élaboration des instruments pédagogiques pour l'enseignement des langues nationales aux niveaux maternel, primaire, secondaire et supérieur ». A travers cela, on peut lire en filigrane tout l'intérêt que revêtent les langues nationales aux yeux des politiques béninois. Cependant, l'impression qu'on en a est que ces mots sont en quelque sorte des bluffs "coquilles vides", car des décisions sont prises, mais rien ne se fait apparemment pour leur mise en application. C'est ce que l'on comprend d'ailleurs avec Marc-Laurent HAZOUME, à travers son ouvrage *Politique linguistique et développement* (1994). En effet, il aborde le problème de la promotion des langues nationales de façon plus circonscrite en montrant comment dans notre pays le Bénin, des décisions ont été prises en matière de politique de langues et comment elles n'ont jamais été mises en application. Dans un autre de ses ouvrages : *Plurilinguisme et communication démocratique* (1996), HAZOUME pose le problème de l'importance des langues dans un système de démocratie pluraliste. En effet, pour qu'il ait vraiment communication démocratique dans un pays de démocratie naissante comme le Bénin, usage doit être fait des langues nationales, ce qui suppose une politique d'alphabétisation conséquente des masses analphabètes. En décembre 1999, lors de la Table ronde sur l'enseignement du français au Bénin, AKOHA posait le problème de la promotion linguistique au Bénin en ce sens : " La promotion des langues béninoises, disons-le d'entrée de jeu, ne saurait se concevoir en dehors de leur enseignement à l'école, vivier principal où se forment les concepteurs des programmes de développement, les producteurs, les consommateurs mais aussi les électeurs de demain. " Il apparaît clairement à nos yeux que selon AKOHA, la condition sine qua non de l'existence de

l'école béninoise pour un avenir meilleur est l'introduction des langues béninoises dans ce système éducatif.

2.3. *L'éducation sociale des langues nationales*

Clément BABALOLA, dans son mémoire de maîtrise (2002), prend le problème sous l'angle de promotion des langues à travers l'éducation formelle, mais également dans le contexte de décentralisation. En effet, selon lui, le nouveau découpage territorial constitue une aubaine à saisir afin de planifier, comme cela se doit, l'introduction des langues nationales dans le système éducatif, et ce, concomitamment avec l'expérimentation des Nouveaux Programmes d'Etudes, parce que ces NPE disposent entre autres d'un module intitulé « langues et cultures » qui se donne pour objectif d'amener l'enfant à « adopter des aptitudes responsables vis-à-vis de son patrimoine culturel par la pratique de sa langue maternelle » (Programme Education Sociale : 1998). L'occasion sera donnée par-là à l'enfant de parler sa langue à travers les contes, les devinettes, les proverbes, le comptage et le dénombrement de collections d'objets, aussi, devra-t-il lire des textes dans sa langue maternelle et les traduire, manifestant ainsi sa compréhension de sa langue à partir de diverses manipulations. Ces différents exercices linguistiques sont prévus de façon graduelle pour les diverses classes de l'enseignement primaire.

Quant à TCHITCHI (2004), il attire l'attention sur le fait qu'à travers l'espace francophone, tout se fait pour prioriser la langue française au détriment des langues africaines dans un contexte de mondialisation où la langue anglaise prend de façon constante le dessus. Les Africains sont donc utilisés pour le développement de la langue française, donc pour leur propre aliénation. Or, aujourd'hui, le développement se conjugue avec la communication. Comment pouvons-nous nous développer sans notre culture, sans nos langues ? D'où la formule de Tchitchi : "Nous devons gagner la bataille du développement sans perdre notre identité".

On peut retenir à ce niveau que tous ces auteurs que nous avons cités sont dans une même logique, celle de la promotion des langues nationales. En effet, ils les considèrent comme un facteur de développement, car sans culture, sans langues, on

ne saurait parler de développement. Nous ne nous situons pas dans une vision diamétralement opposée à celle de nos prédécesseurs ; mais notre objectif est de voir comment cette bataille de promotion des langues peut être gagnée à travers le nouveau vent de décentralisation qui souffle sur notre pays depuis décembre 2002. Avec la décentralisation, nos langues ne vont-elles pas enfin entrer dans une dynamique de promotion ? Le terrain ne serait-il pas plus favorable à leur utilisation à l'écrit comme à l'oral ? Pour cela, nous allons partir de la situation des langues au Bénin pour évoluer vers les perspectives pour une meilleure gestion des communautés, en passant par la législation linguistique, la politique et les stratégies en matière d'alphabétisation et le profil sociolinguistique de Cotonou.

2.3.1. Notion de langues nationales

La langue nationale est la langue d'un groupe ethnique dont l'usage est légalement reconnu dans l'Etat auquel appartient ce groupe, contrairement à la langue officielle. Dans ce cas, les langues nationales seraient l'ensemble de toutes les langues (tous les parlars) en présence dans un pays, à l'intérieur d'un territoire, mis à part, bien entendu, les langues étrangères. Selon le mot de L-J CALVET (1979), la langue est une clé sociale, et certaines façons de la manier ouvrent certaines portes... Nos langues nationales constituent-elles pour nous une clé sociale avec le rapport qu'elles entretiennent avec le français dans l'administration ?

2.3.2. Les langues nationales et administration

La constitution actuelle de notre pays, en son article 1^{er}, fait de la langue française notre langue officielle. Cela n'étonnerait donc personne qu'une fois dans une structure quelconque de l'administration du pays on soit reçu comme si naturellement on était locuteur de cette langue. Cet état de fait n'est que le signe manifeste de notre degré d'assimilation à la culture étrangère. D'où la question de savoir combien sont les Béninois qui parlent couramment le français ? Ou bien, tous ceux qui fréquentent l'administration sont-ils locuteurs de la langue française ? La réponse est bien évidemment : non. Lorsqu'un usager non locuteur du français va dans un service pour se faire délivrer un papier, il se trouve dans l'incapacité de vérifier si c'est effectivement ce qu'il est venu chercher. Une telle situation ne peut en

rien présager d'un avenir meilleur. Malgré toutes les décisions prises par les politiques pour inverser un tant soit peu, cet ordre des choses, on est presque toujours au statu quo : nos langues ne sont pas encore introduites dans le système éducatif formel, et consciemment ou inconsciemment, nous participons à leur infériorisation. Ce qui crée une certaine insatisfaction chez les analphabètes. Cette insatisfaction se manifeste soit par des va et vient incessant, à cause des incompréhensions, soit par des échanges de mots déplacés entre les fonctionnaires et les usagers de l'administration. Par rapport à cet état de fait, la clé d'une certaine satisfaction ne résiderait-elle pas dans l'alphabétisation des populations et l'introduction en bonne et due forme des langues nationales dans l'administration ? Cela suppose que des documents administratifs et autres papiers pourront être délivrés en langues nationales. Dans l'administration judiciaire par exemple, tout, quasiment, est fait en français, et il est parfois difficile aux populations analphabètes de rentrer dans l'esprit des lois, des décisions de justice. Ainsi, la langue constitue un facteur d'insatisfaction des populations analphabètes qui fréquentent l'administration, pour une raison ou une autre. Prenons le problème sous un autre angle, en voyant de près les langues nationales qui suppléent le français dans l'administration décentralisée à Cotonou.

2.3.3. Les langues nationales et l'administration décentralisée à Cotonou

Décentraliser, c'est donner le pouvoir de décision, dans la gestion administrative locale, à des collectivités locales, à des personnes publiques élues par les administrés. Ainsi, pour ce qui nous concerne ici, il s'agit d'une décentralisation administrative n'est rien d'autre que la gestion administrative d'une région (une municipalité ou une commune) confiée à des autorités locales élues et non nommées par le pouvoir central.

2.4. Importance et utilité de la décentralisation

Au Bénin toutes les décisions sont prises par des autorités centrales de l'Etat, il est difficile de voir ces décisions se mettre en application concrètement sur le terrain. Une forme de gestion appelée décentralisation a donc été instituée afin que les autorités locales, plutôt que d'être nommées par le pouvoir central, soient élues par

des populations au niveau local. Ainsi, celles-ci peuvent contrôler la gestion de leur localité et en demander des comptes le moment venu. Ce faisant, elles rentrent dans un système de gestion participative de leur localité. C'est en cela que réside l'utilité même de la décentralisation. Il faut donc une politique communale de développement, laquelle doit absolument prendre en compte une politique linguistique conséquente. A partir de là, les populations pourront participer de façon effective au développement de leur localité.

2.4.1. *Analyse*

A ce niveau, nous avons fait un tour dans sept (07) arrondissements sur les treize (13) que compte la municipalité de Cotonou : le 2^e, le 3^e et le 4^e dans la zone industrielle (zone Est), et le 7^e, le 10^e, le 11^e et le 12^e dans la zone administrative (zone Ouest). Dans tous les arrondissements où nous sommes passés, les agents nous ont dit que la langue de travail étant le français, ils s'adressent d'abord aux usagers en français. Mais lorsque ceux-ci ne comprennent pas cette langue, ils sont obligés de converser avec les usagers dans les langues nationales, selon qu'ils comprennent l'une ou l'autre de ces langues, et vis versa. Dans tous ces arrondissements, le fɔn a été cité comme la première langue nationale utilisée. Dans le 2^e arrondissement, les langues nationales les plus utilisées sont le gun, le fɔn, le yoruba et le tɔfin. Il faut noter au passage que c'est dans cet arrondissement que se trouvent les quartiers Irédé, Ayélawajɛ, Jɛjɛlayé qui sont des toponymes d'origine yoruba. Nous reviendrons là-dessus un peu plus loin. Dans le 3^e arrondissement, les langues nationales les plus parlées par les usagers sont le fɔn et le gun. On retrouve également, le gɛn, le yoruba et le tɔfin dans une faible proportion. Dans le 4^e arrondissement, les usagers analphabètes parlent plus le fɔn, le gun et le xwla. Rares sont ceux qui parlent le gɛn, le yoruba et d'autres langues béninoises. Dans le 7^e arrondissement, c'est le fɔn que les usagers analphabètes parlent le plus, suivi du gɛn. Dans le 10^e arrondissement, c'est le fɔn qui est la langue nationale la plus parlée, suivi du gɛn et du tɔfin. Dans le 11^e arrondissement, le fɔn est plus parlé par les usagers analphabètes, suivis du gɛn qui est très peu parlé. Dans le 12^e arrondissement c'est le fɔn qui est la langue nationale dominante.

Arrondissements	Les langues nationales				
	De la plus parlée à la moins parlée				
2 ^e	gun/ fɔn	Yoruba	tɔfin	Autres	
3 ^e	Gun	fɔn	yoruba/ tɔfin	gen	Autres
4 ^e	gun/ fɔn	Xwla	gen	yoruba	Autres
7 ^e	fɔn	gen	Gun	Autres	
10 ^e	fɔn	gen	tɔfin	gun	Autres
11 ^e	fɔn	gen	Autres	Autres	
12 ^e	fɔn	Yoruba	gen	Autres	

Tableau récapitulatif des langues nationales en usage dans l'administration décentralisée à Cotonou

NB : Ce tableau est fonction de l'intercommunication entre les agents et les usagers de l'administration décentralisée à Cotonou.

2.4.2. Discussion

Dans les sept (07) arrondissements où nous sommes passés, le fɔn lorsqu'il n'est pas la première langue parlée par les usagers analphabètes, il dispute la première place avec le gun, surtout dans la zone d'Akpakpa. Ainsi, on peut oser dire que le fɔn est parlé dans tous les arrondissements de Cotonou par la grande majorité des usagers analphabètes, soit comme première langue, soit comme seconde langue. Autrement dit, si ceux-ci ne sont pas fɔn, c'est d'ailleurs le cas pour une majorité relative des Cotonnois, la langue fɔn s'impose à eux comme une langue d'intercommunication. De toutes les façons, on voit clairement que le fɔngbè est compris et/ou parlé par la majorité des Cotonnois. Alors pourquoi la municipalité ne

choisirait-elle pas d'aménager et d'introduire le fɔngbè dans son administration ? Cela doit-il exacerber le problème du sentiment linguistique ? Avec le problème du sentiment linguistique, peut-on arriver un jour à introduire les langues nationales dans l'administration ? On dit souvent qu'il faut casser des œufs pour faire des omelettes. Nous ne proposons pas qu'il faille sacrifier certaines langues au profit du fɔn. mais il va falloir être réaliste. Certes, la municipalité de Cotonou présente une situation plus ou moins complexe, cependant, dans cette complexité, une langue se dégage : c'est le fɔn, comme d'ailleurs le montre l'état des lieux. Que faut-il faire à présent ? Ne faudrait-il pas entreprendre une politique d'aménagement linguistique par arrondissement et une politique qui prendrait le fɔn comme langue de travail dans toute la commune ? Avant de tenter de trouver des essais de réponses à ce questionnement, voyons la politique linguistique dans laquelle les langues béninoises ont évolué jusqu'à aujourd'hui.

Conclusion

En effet après plus de huit années d'expériences dans le domaine de la gouvernance locale on constate encore beaucoup d'insuffisances pour un réel développement local et une véritable promotion des langues nationales. Si on a pensé un instant que la décentralisation était l'espace de liberté qui faisait défaut pour la participation de la population à la gestion publique et au développement des langues nationales aujourd'hui l'on constate un manque de volonté et un manque de prise conscience au niveau des élus locaux et de la population. Notre étude nous a permis de toucher du doigt les réalités des communes afin de trouver des approches de solution pour une meilleure gouvernance locale

Lorsqu'on parle de langues nationales et décentralisation, on doit pouvoir comprendre que ce nouveau contexte politico-administratif dans lequel se trouve notre pays constitue une aubaine à saisir par les autorités décentralisées pour une réelle politique de promotion des langues. Autrement dit on pourrait comprendre que la décentralisation est l'espace de liberté qui faisait défaut au déploiement des langues nationales. Cette étude nous a permis de faire un aperçu sur l'histoire de la politique linguistique de notre pays et des stratégies en matière d'alphabétisation.

Références bibliographiques

- AKOHA A. Bienvenu, 1999, le français et la promotion des langues béninoises in le français au Bénin (Actes de la table ronde sur l'enseignement du français au Bénin décembre, Langage et Pédagogie N°9.
- ALBY Sophie, 2001, " Mort des langues ou changement linguistique contact entre le kalina et le français dans le discours bilingue d'un groupe d'enfants en Guyane française in Développement linguistique enjeux et perspectives (in cahiers du RIFAN), décembre
- BABALOLA Clément, 2002, Problématique d'intégration des langues nationales dans le système éducatif, contribution aux nouveaux programmes, Mémoires de maîtrise UNB.
- Beal, C. (2000) Les interactions verbales inter culturelles. Quels corpus quelles méthodologies ? Perspectives inter culturelles sur l'interaction Lion presse universitaire de Lion pp.13-32
- Beaud S., 1995, l'usage de l'entretien en sciences sociales, plaidoyer pour l'entretien ethnographique Politis 35 pp 226-257
- Blanchet P, (2012), la linguistique de terrain méthode et théorie : une approche ethnolinguistique de la complexité, 2^e édition revue et complétée Rennes : Presse Universitaire de Rennes
- Calvet Louis Jean, 1979, Langue, corps et société, Payot, Paris, 179 P
- CONFEMEN, Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : Bilan et inventaire, Paris, 1986, 600 p
- DNAEA : Déclaration de la politique nationale d'Alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin, 2001
- Gbéto Flavien, 1991, les langues nationales peuvent-elles être un facteur de développement en Afrique ? in langage et devenir n°6 bulle

Hampaté BÄH A- 1972, Aspects de la civilisation africaine, Paris, 139p

Hazoume M. L., 1994, politique linguistique et développement : cas du Bénin,
Flamboyant cotonou 135p

Hazoume M. L. 1996, plurilinguisme et communication démocratique. Editions des
Presses du Jorb, Porto-Novo, 204p

Hazoume M. L. 1996, plurilinguisme et communication démocratique. Editions des
Presses du Jorb, porto-novo, p27.